

8696

Académie
de
Paris



Paris, le 1^{er} juillet 1920

Madame,

Je vous soumets un projet (ci-joint) de lettre au Président du Conseil municipal. Je prie qu'il y ait intérêt, au point de vue des subventions futures, à ce que la Ville fut représentée dans la Commission. Je sais d'autre part que la 4^e Commission du Conseil municipal tiendrait - si elle est appelée à désigner des représentants - à ce que le nombre en soit de quatre. Je vous serai très reconnaissant de me dire si vous approuvez et l'idée, et les termes de la lettre.

Veuillez agréer, madame, l'assurance de mes sentiments très respectueux
P. Appell

Académie
de
Paris

UNIVERSITE DE PARIS

Juillet 1920.

Projet de lettre

INSTITUT D'HISTOIRE

E L'ART ET D'ARCHEOLOGIE.

Monsieur le Président,

Une bienfaitrice, Madame la Marquise Arconati Visconti, a donné à l'Université 2 millions pour construire Avenue de l'Observatoire, entre la rue Michelet et la rue des Chartreux, un Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, dans lequel se feront les cours correspondants de la Faculté des Lettres et où se trouvera placée la magnifique bibliothèque que M. Doucet a donnée à l'Université. Le programme de l'Institut a été préparé par les services compétents.

La donatrice exige que l'Université mette au concours la construction et elle a, dans une lettre, indiqué la composition du jury chargé d'examiner ce concours. Il m'a paru, d'accord avec elle, que la Ville devait être appelée à participer aux opérations de ce Jury et à donner son avis sur un projet dont la réalisation contribuera à embellir un quartier de Paris et ajoutera aux trésors que contient notre capitale un Institut et une bibliothèque unique au monde.

Je vous serais donc obligé de vouloir bien me désigner les noms de quatre conseillers municipaux qui feraient partie du Jury d'examen. Le concours sera à deux degrés: le premier degré sera jugé en novembre.

L'Etat donne le terrain sur lequel d'élèvera l'Institut. En ce qui concerne les bâtiments, l'Université exprime l'espoir que la Ville de Paris, qui, jus-

Monsieur le Président du Conseil Municipal.



qu'ici a participé, sous certaines conditions, à ces constructions, voudra bien cette fois encore l'aider par une subvention dans une mesure qui restera à déterminer.

Veuillez agréer, Monsieur le ^Pré}sident, l'assurance de ma haute considération,

Le Recteur,